



Council of the
European Union

Brussels, 15 December 2020
(OR. en, fr)

14009/1/20
REV 1

ENV 803
FORETS 43
CLIMA 353
AGRI 473
COMER 194
WTO 353

NOTE

From: General Secretariat of the Council
To: Delegations

Subject: Eliminate deforestation
- Information from the French delegation, supported by the Italian delegation

Delegations will find in the Annex an information note from the French delegation, supported by the Italian delegation, on the above subject, to be dealt with under 'Any other business' at the Council (Environment) meeting on 17 December 2020.

Éliminer la déforestation**- Information de la délégation française, soutenue par la délégation italienne -**

Le rythme de la déforestation dans le monde appelle à une action forte au niveau européen afin d'apporter une réponse à la hauteur du drame écologique auquel nous assistons.

La déforestation causée par l'activité humaine se poursuit sur un rythme alarmant, menaçant notamment les forêts tropicales irremplaçables qui, entre autres, sont essentielles à la lutte contre le changement climatique et au maintien et à la préservation de la biodiversité. La déforestation inflige une perte de biodiversité, a un impact négatif sur le changement climatique en raison de l'augmentation des émissions de carbone et entraîne d'autres pertes environnementales, sociétales et même économiques.

À cet égard, nous, signataires des déclarations d'Amsterdam, demandons instamment à la Commission de renforcer le cadre juridique européen pour lutter contre la "déforestation importée".

En particulier, nous appelons à l'adoption de propositions et d'initiatives législatives ambitieuses, dans les meilleurs délais, en lien avec la nouvelle loi sur le climat, et comme annoncé dans les stratégies de l'UE sur la biodiversité et "de la ferme à l'assiette", en accord avec l'objectif de l'UE de mettre fin à la perte de forêts au niveau mondial d'ici 2030, afin de :

- mettre en œuvre des mesures visant à limiter ou à éviter la mise sur le marché de l'UE de produits associés à la déforestation dans le respect des règles de l'OMC, telles que le respect de normes non discriminatoires en matière d'absence de déforestation pour l'entrée sur le marché de l'UE, l'obligation de diligence raisonnable, un label européen "Déforestation zéro", une stratégie pour l'autonomie en matière de protéines et un mécanisme d'alerte du secteur privé basé sur les travaux de l'Observatoire de la déforestation, de la dégradation des forêts et des changements du couvert forestier mondial, entre autres ;

- renforcer la coopération et les relations bilatérales, en promouvant les partenariats avec les pays producteurs et consommateurs, avec un accent particulier sur les petits producteurs ;
- veiller à ce que les accords commerciaux existants et futurs entre l'UE et ses partenaires extérieurs n'entraînent pas une augmentation de la déforestation importée et contribuent à une diminution de la déforestation dans ces pays partenaires ;
- intensifier les actions visant à traiter la question de la "déforestation zéro", en ce qui concerne la gouvernance, la transparence, le suivi des engagements et la coopération scientifique.

Nous sommes déterminés à aider et à soutenir le travail que doit effectuer la Commission.

Nous sommes prêts à partager notre expérience en ce qui concerne notre stratégie de lutte contre la déforestation importée.
